



BRETIGNY



CUGY

# ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

*Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs*

---

## Procès-verbal N° 08 de la séance du Conseil Intercommunal du 26 mars 2024

---

**Présents :** Voir liste de présence annexée

**Présidence :** Markus Mooser, Bretigny

**Secrétaire :** Nathalie Lüthi

**Lieu :** Collège de la Combe - Cugy

**Début :** 20h00

---

### 1. Accueil et Ordre du jour

M. Markus Mooser ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

### 2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour pour ce soir est le suivant, il est accepté à l'unanimité :

1. Accueil
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Appel / Assermentation
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023
5. Informations du Comité de Direction
6. Préavis N° 14/2024 – Rapport sur la gestion et les comptes 2023
7. Préavis N° 15/2024 – Demande d'octroi d'un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 38'000.- par rapport au préavis no. 11-2023 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe, propriété de l'ASICE, à Cugy
8. Informations de la Directrice de l'établissement scolaire
9. Divers et propositions individuelles
10. Dates des prochaines séances du Conseil intercommunal

### 3. Appel / Assermentation

Selon la liste de présence en annexe, 17 membres sont présents et 3 sont excusés, dont 2 remplacés par leur suppléant.

Sont également présents les 4 membres du Comité de Direction de l'ASICE ainsi que les 2 nouveaux membres du CODIR à assermenter, Madame Virginie Dorthe, Directrice de l'établissement, ainsi que M. Bertrand Fahrni, Directeur de l'ASICE.

M. Markus Mooser procède à l'assermentation de M. Emmanuel Lehnerr (Municipal à Morrens) qui rejoint le CODIR en remplacement de Mme Sandra Hulass avec effet immédiat et M. Azdine Bouhedja (Municipal à Froideville) qui remplace M. Jean-François Thuillard à partir du 1<sup>er</sup> avril.

### 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023

Le procès-verbal du 26 septembre 2023 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

### 5. Informations du Comité de Direction

La parole est donnée à Mme Frédérique Roth qui nous informe que, le mandat liant l'ASICE à Car Postal arrivant à échéance, le Comité de direction a procédé à un appel d'offres selon les marchés publics. Après analyse des 4 dossiers reçus, c'est la société Taxis Romontois qui a été retenue et qui se chargera des transports scolaires grâce à la mise à disposition de 3 bus dès la rentrée 2024. Le contrat de prestation est en cours de rédaction et intégrera, dans la mesure du possible, les faiblesses identifiées dans les processus actuels.

---



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

---

## Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs

---

Concernant la rentrée 2024, une réflexion de fond concernant les horaires scolaires a été menée par l'ASICE, en collaboration avec l'EPS de Cugy et environ. Cette réflexion intègre les besoins physiologiques des enfants ainsi que les demandes de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et des TL de supprimer les doublures de transports publics le matin et à midi. Ainsi, le nouvel horaire du secteur secondaire prévoit de décaler l'heure de début des cours aux environs de 8h05. La grille horaire du secteur primaire est également impactée.

Cette nouvelle grille horaire, adaptée aux horaires des transports publics permettra d'augmenter l'offre en soirée (report des courses en doublure à midi).

De plus amples informations à ce sujet seront données lors de deux séances publiques le mercredi 24 avril à 19h00 à la Grande salle de Froideville et le mardi 30 avril à 20h00 à la Maison villageoise de Cugy. Ce sera également l'occasion de rappeler la répartition des tâches entre l'ASICE et de l'EPS et de présenter les principes régissant les enclassements ainsi que les transports scolaires via les transports publics, les transports scolaires ou encore les pédibus.

La parole est ensuite donnée à M. Jean-François Thuillard qui nous informe que le changement des luminaires par des LED se poursuit au collège de la Combe sur l'entier du rez en ce début d'année, et continuera les prochaines années sur les autres étages en fonction du budget.

Concernant la salle de gym Davel à Morrens, suite aux travaux entrepris par la commune de Morrens pour sécuriser cette salle conformément aux exigences de l'Etat de Vaud, tous les cours ont pu reprendre le 11 mars 2024.

Concernant les 20 ANF financés, 6 ont été installés à Froideville (sur 18 classes), 4 ont été installés dans les 4 classes du collège de la Marionnaz à Morrens, et 4 dans les 4 classes du Collège de l'Ancien Battoir à Bretnigny.

Enfin, le projet d'extension du collège de la Combe se poursuit en collaboration étroite avec la Municipalité de Cugy qui présentera un préavis à son Conseil communal de mai (questions foncières, financières et de gouvernance pour la phase de construction du projet).

S'agissant des aménagements extérieurs et du nécessaire réaménagement du préau, une démarche participative sera lancée ce printemps, en collaboration avec l'Université de Lausanne dans le cadre d'un projet pilote de Lausanne Région.

Le détail de ces informations se trouve en annexe de ce PV.

Concernant les transports scolaires, M. Julien Altmann s'interroge sur le fait que le mandat de transport scolaire d'un établissement du Canton de Vaud ait été confié à une société fribourgeoise.

Mme Frédérique Roth lui répond que le CODIR a suivi la loi du marché public qui ne prévoit pas de restriction pour des sociétés hors du canton et que conformément aux critères prédéfinis dans l'appel d'offre, cette entreprise était le meilleur candidat.

M. Markus Mooser complète cette réponse en précisant que les tarifs proposés étaient très en dessous des autres concurrents.

## 6. Préavis N° 14/2024 – Rapport sur la gestion et les comptes 2023

La parole est donnée au rapporteur de la Commission de Gestion, M. Sebastien Cherpit qui rappelle la composition de cette commission et nous donne lecture du rapport.

La Cogest tient à remercier les auteurs et toutes les personnes qui ont participé à la rédaction du rapport de gestion qui est particulièrement pertinent, précis et complet. Pour ce qui est du contenu de ce rapport de gestion, la Cogest n'a pas de remarques particulières à formuler et précise que le CODIR a soumis l'ensemble de ses comptes à un rapport d'examen succinct réalisé par le fiduciaire fidinter SA.

L'année 2023 se termine par un bilan comptable de l'ASICE présentant un résultat total de CHF 5'407'477.-, dont pour la partie scolaire CHF 5'038'972.- et pour le parascolaire CHF 368'505.-.

Pour la partie scolaire, ce bilan est 2.3% en dessous du budget 2023 soit une diminution de CHF 129'041. Nous constatons une baisse des effectifs entre 2022 et 2023 de 33 élèves. Le budget 2023 prévoyait 1061. La volatilité du nombre d'élèves est due à la démographie de nos villages, une baisse des nouvelles constructions, des zones réservées et moins de vente de domicile de personnes âgées en faveur des familles. En regard de la part prépondérante des coûts fixes dans le budget, la Cogest s'interroge sur la pertinence du calcul du coût par élève et sur la marge de manœuvre pour contenir les coûts.



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

---

*Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs*

---

Concernant les coûts, la Cogest relève les éléments suivants :

- Coûts de rémunération du CODIR qui sont entièrement assumés par l'ASICE et non plus partiellement par les communes.
- Salaire du Directeur et responsable financier.
- Frais de déménagement du CODIR dans les locaux du Collège de la Chavanne à l'été 2023.
- Augmentation des coûts des transports scolaires.
- Coûts de l'électricité avant le changement de contrat au 2<sup>ème</sup> semestre 2023. A noter que la Cogest salue les efforts entrepris par le CODIR afin de diminuer la consommation électrique (sensibilisation des usagers, adaptations techniques). Ces efforts ont permis de diminuer la consommation de 18,9% en 2023
- Par ailleurs, il est à signaler que les salaires liés aux devoirs surveillés et les frais de dentiste et de prophylaxie sont inférieurs au budget 2023, et que l'ASICE a bénéficié d'une ristourne de CHF 7'310.- de la part du Triage forestier

Pour la partie parascolaire, le bilan 2023 est 13,2% en dessous du budget. L'achat des repas a augmenté, mais les produits de la vente de ces derniers ont été supérieurs au dépassement. Les diminutions de charges concernent principalement les salaires d'animateurs et d'auxiliaires

En conclusion, la Commission de gestion propose à l'assemblée d'accepter le rapport sur la gestion et les comptes 2023 du Comité de direction de l'ASICE daté du 7 mars 2024 ainsi que les comptes scolaires et parascolaires 2023 tels que présentés.

M. Markus Mooser passe ensuite les comptes scolaires de l'ASICE poste par poste. Aucune question n'étant soumise, il procède de même pour les comptes parascolaires.

Le préavis N° 14/2024 présentant :

- Le rapport sur la gestion et les comptes 2023 du Comité de direction de l'ASICE
- Les comptes scolaires 2023 de l'ASICE
- Les comptes parascolaires 2023 de l'ASICE

Est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

## **7. Préavis N° 15/2024 – Demande d'octroi d'un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 38'000.- par rapport au préavis no. 11-2023 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe, propriété de l'ASICE, à Cugy**

La parole est donnée au rapporteur de la Commission de Gestion, M. Sébastien Cherpit qui rappelle la composition de la commission et nous donne lecture du rapport.

Le 31 janvier 2024, le CODIR a averti la COGEST d'un dépassement de CHF 38'000.- sur le préavis n°11-2023, puis a préparé un préavis à l'attention du Conseil intercommunal de l'ASICE. A ce jour, aucune dépense supplémentaire n'a été engagée.

La variante choisie lors de l'appel d'offre a mis en évidence la possibilité d'un meilleur usage de la surface à disposition avec 520 panneaux de 435W pour une puissance finale de 226 kW, soit 164 panneaux en plus pour un total de +70kW. Le surcoût total est estimé à CHF 38'000.-, mais le rendement et le retour sur investissement sont bien meilleurs que le projet initial.

La COGEST est convaincue par le projet modifié qui présente de nombreux avantages, dont une meilleure rentabilité sur le long terme, tout en favorisant une autoconsommation accrue durant l'usage du Collège et la possibilité de revente complète de la production dans le réseau électrique, notamment durant les vacances scolaires.

Toutefois, la COGEST s'étonne de la gestion du dossier d'appel d'offre en regard des procédures de marché public. Les seuils applicables ne semblent pas être respectés et les critères d'adjudication pas clairement définis. Au regard de sa recommandation émise dans le préavis 11-2023 au sujet des marchés publics, la COGEST demande que le CODIR se dote de compétences en matière de marchés publics et veille dans le futur au respect des valeurs seuils définies dans la législation en matière de marchés publics.



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

*Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs*

---

En conclusion, la Commission de Gestion propose d'accepter le préavis N°15/2024 visant à :

- Accorder un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 38'000.- (trente-huit mille francs suisses) par rapport au préavis n°1-2023 pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de la Combe à Cugy ;
- De financer cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement bancaire de son choix, aux meilleures conditions du moment ;
- D'amortir les investissements sur une période de 30 ans.
- De mettre au budget dès 2025 une charge totale liée à ce crédit supplémentaire de CHF 1'856.-

Aucune question n'étant soumise, le préavis N° 15/2024 est mis au vote et est accepté à l'unanimité.

## 8. Informations de la Directrice de l'établissement scolaire

La parole est donnée à Mme Virginie Dorthe qui nous donne lecture du billet de la Directrice et nous résume les points essentiels du rapport 2023 (notés dans les sections « Constat »).

Ce rapport qui a été envoyé quelques heures plus tôt aux conseillers, et qui est joint en annexe de ce PV, dresse de façon non exhaustive le portrait de diverses actions menées de la 1P à la 11S pour permettre aux enfants de la collectivité des quatre communes de vivre des moments intenses.

130 collaborateurs et collaboratrices travaillent dans l'établissement. Les volées sont fluctuantes, et l'école inclusive est gourmande en locaux. Le projet d'extension du collège est donc bienvenu.

Dans les préoccupations d'actualité, le thème de la Santé et bien-être au travail des enseignants est aussi adressé. Le rapport présente aussi la liste non exhaustive des projets et activités pédagogiques qui témoignent de la dynamique de l'établissement

Le projet numérique pour lequel l'établissement est pilote depuis 5 ans semble également être bien acquis.

En résumé, l'établissement est en mouvement et agit sur de nombreux fronts, afin de placer les élèves en situation d'apprentissage et pas seulement assis en classe. Chacune et chacun s'emploie à rendre le quotidien meilleur que la veille, dans une école centrée sur la réussite, à la mesure de chaque élève, dans une visée sans cesse plus inclusive.

Mme Sylvie Leuthold demande s'il est possible d'avoir des informations sur la répartition des montants alloués aux différentes activités.

Mme Virginie Dorthe lui répond que jusqu'à 2023, des subsides étaient alloués par l'ASICE selon les années de programmes et certains critères, mais qu'actuellement, la répartition du budget d'un peu plus de 200'000.- CHF à répartir sur l'ensemble des classes (pour couvrir les camps, les courses, les sorties et transports relatifs) est en discussion avec l'ASICE.

Mme Sylvana Barraut demande si les camps d'été pour les 10S seront les derniers organisés. Mme Virginie Dorthe lui répond qu'on ne sait pas. Historiquement, on organisait un camp de ski en 9<sup>ème</sup>, un camp sportif en 10<sup>ème</sup> et un voyage d'étude en 11<sup>ème</sup>. Après le Covid, le camp a été organisé pour la 10<sup>ème</sup> afin de rattraper le manque mais à l'heure actuelle, cette organisation est à revoir en fonction des moyens de financement.

## 9. Divers et propositions individuelles

M. Christophe Paccaud suggère la possibilité d'évaluer auprès des élèves et enseignants l'utilisation et l'efficacité des ANF dans les classes.

Mme Virginie Dorthe précise qu'actuellement l'établissement dispense 34 périodes de cours au lieu de 33 pour les autres établissements. La période supplémentaire étant réservée pour l'informatique car le collège est en phase pilote. Les enseignants se sont donc également formés. On peut toutefois envisager un questionnaire pour les élèves et les enseignants. La suggestion est donc retenue pour une mise en place à la sortie du pilote l'an prochain ; un feedback sera donné lors d'un prochain Conseil Intercommunal.

M. Markus Mooser propose sur suggestion de certains membres d'agencer les conseils à 19h au lieu de 20h. Malheureusement, cela n'est pas possible pour les membres du CODIR. La proposition est donc rejetée.



BRETIGNY



CUGY

# ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

*Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs*

---

## 10. Dates des prochaines séances du Conseil intercommunal

Pour mémoire les dates des prochains conseils pour 2024 sont le 28 mai, le 24 septembre et le 11 décembre.

La séance est levée à 20h49

### CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président :

La secrétaire :

M. Mooser

N.Lüthi

Annexes :

- Liste des présences
- Informations du CODIR
- Rapports de la COGEST
- Rapport annuel de La Directrice de l'Etablissement scolaire